

**La Présidente**

Réf. D24-CRIDF-002240

**Dossier suivi par :**

Arnaud MARTHINET  
Chef de service mobilités et politiques de transport  
[arnaud.marthinet@iledefrance.fr](mailto:arnaud.marthinet@iledefrance.fr)

**Monsieur Kadir MEBAREK**  
**Maire de Melun**  
**Hôtel de Ville**  
**10, rue Paul Doumer**  
**77000 MELUN**

Saint-Ouen-sur-Seine, le **27 SEP. 2024**

Monsieur le maire,

Île-de-France Mobilités (IDFM) a engagé dès 2022 la révision du plan des déplacements urbains d'Île-de-France de 2014, conformément aux dispositions des articles L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L.1214-24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré et proposé au conseil régional d'Île-de-France un projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030 (PDMIF) pour arrêt.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents suivants : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), son annexe accessibilité, ainsi que son rapport environnemental.

Conformément aux dispositions précitées, il appartient désormais à la Région de poursuivre la procédure de révision de ce document. Dans ce cadre, je m'apprête à prescrire d'ici cet hiver par arrêté, l'organisation d'une enquête publique à échelle régionale d'une durée de 30 jours du vendredi 28 février au lundi 31 mars 2025 inclus.

Après concertation avec la commission d'enquête, votre commune a été retenue comme lieu pertinent de consultation du dossier d'enquête publique. Je vous saurais très reconnaissante de bien vouloir y faciliter l'accueil de deux permanences de la commission d'enquête désignée (si possible au moins une un samedi matin et/ou un soir de semaine entre 16h et 19h), ainsi que la mise à disposition du public du dossier d'enquête sur la période précitée.

Je vous saurais gré d'indiquer également à mes services un interlocuteur pour votre commune qui pourra être mis en relation avec la commission d'enquête pour l'organisation des permanences.

Je vous prie, Monsieur le maire, de bien vouloir croire en l'expression de ma haute considération.



**Valérie Péresse**